



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Eurostar

Question écrite n° 94214

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le protocole récent signé entre Siemens et Eurostar. En effet la société Eurostar, détenue à 55 % par la SNCF, a préféré commander dix trains à grande vitesse au groupe allemand Siemens plutôt qu'au français Alstom. Cette annonce est préjudiciable au constructeur français, qui a fourni les 28 trains d'Eurostar mis en service en 1994. Il semblerait pourtant que les trains proposés par le concurrent d'Alstom soulèveraient de réels problèmes en termes de sécurité, notamment en cas d'incendie. Il lui demande donc quelles suites compte donner le Gouvernement français à cette affaire. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que l'appel d'offres soit remis en cause, ce qui permettrait ainsi à Alstom de participer à une compétition devenue équitable.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94214

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12615

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)